VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN,

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DU JUGE RENE T. BEAUREGARD.

A L'ENCAN, LE 25 AVRIL, A MIDI, A LA BOURSE DES PROPRIETES FONCIERES, 311 RUE BARONNE,

LA SUPERBE RESIDENCE, No 2512 RUE CHESTNUT,

Entre les rues Deuxième et Troisième, Ayant un Terrain de 30 Pieds, s'Ouvrant sur la rue Deuxième.

La Résidence est moderne, ayant larges Piazzas devant et sur le côté, grand Vestibule de Réception, Salons Doubles, Bibliothèque, Salle à Manger, Office de Sommelier, Cuisine, Lavoir, etc. ; huit Chambres à Coucher et deux Chambres à Bain au premier étage ; intérieur magnifiquement fini, toutes les commodités modernes eau chaude partout ; connections d'égout ; Bâtisse dans la cour, avec Buanderie, etc.

SUPERBE TERRAIN POUR BATIR CONTIGU,

Mesurant 50 Pieds de Face à la rue Chestnut et 115 Pieds de Profondeur. Terrain Elevé, bien Nivelé, et Magnifiques Palmiers.

Terrain sur la rue Troisième, entre les rues Chestnut et Camp,

Ayant Grande Bâtisse dans le Fond, Originalement Servant comme Ecurie et Remise pour Voitures.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. E K Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté et signé du 17 mars 1911, No 95,775—Succession du juge René T. Beauregard—le procédéral de vente à l'enchère publique, MARDI, 25 avril 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir :

A. Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 187, borné par les rues Chestnut, Camp, Deuxième et Troisième, mesurant commencant à 84' 2' 4" de face à la rue Chestnut commencant à un point, 55' 7" de la rue Deuxième sur une profondeur sur la ligne de coté vers la rue Deuxième de 114' 9", avec une autre largeur de 55' 7" sur une ligne parallèle à la rue Chestnut, avec une autre profondeur de 30' faisant face à la rue Deuxième sur une largeur totale dans le fond de 139' 7" 4" avec une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Troisième de 144' 9".

B. Une certaine portion de terre située dans le même District et îlet que la propriété précédemment décrite, mesurant comme suit : commençant à un point 64' 5' 4" de la rue Troisième, ayant une façade de 50' à la rue Chestnut, la même largeur dans le fond, par une profondeur entre lignes parallèles de 115' 1".

C. Une certaine portion de terre, située dans le même District et îlet que la propriété précédemment décrite mesurant comme suit : Commençant à un point 115' 1" de l'encoignure des rues Chestnut et Troisième, ladite portion de terre mesurant 29 8 de face à la rue Troisième, la même largeur dans le fond, sur une profondeur entre lignes parallèles de 114' 5" 4".

Le tout conformément à un plan d'arpentage de la propriété entière ci dessus décrite, dressé par C. Milo Williams, voyer, le 15 avril 1905 et annexé à un acte pardevant Charles Soniat, notaire, le 17 avril 1905.

Le droit est réservé de vendre la propriété toute ensemble, ou en partie comme ci-dessus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance s'il y en a payable en un an et deux et trois ans à l'option de l'acquéreur; la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par un billet ou billets de l'acquéreur en son propre ordre, et par lui endossé, portant 6 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité.

L'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1911 et de payer pour l'acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

On ne sera admis que sur carte.

ROBERT G. GUERARD,
Encanteur.

G. T. Beauregard et W. Winn Wight, avocats.

26mars—avril—2 9 16 23 25

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur dans les Quatrième et Sixième Districts.

Jolie Résidence Simple à 2 Etages,

No 2196 RUE BRAINARD.

Deux Terrains Vacants Sur l'Avenue Napoléon.

Succession de Horace Valine.

No 92,144—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO—W. H. Fitzpatrick, Encanteur, Bureau No 338 rue Carondelet—JEUDI, le 18 mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 23 juin 1910 et signé le 29 juin 1910, comme il est amendé par décret de la Cour Suprême dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante sera vendue—

1° Deux certains lots de terre avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Six ème District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par l'avenue Napoléon et la rue Berlin, les rues St-George et Green, lesquels lots sont désignés par les Nos 7 et 8 et contigus et mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Napoléon sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes égales et parallèles, étant la propriété acquise par le demandeur en règle de la "Municipal Improvement Company Limited", en vertu de l'acte passé le 20 février 1897, pardevant T. H. Spitzladen, alors un notaire en la Nouvelle-Orléans, et enregistré dans le livre des transferts 162, F. 348.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Brainard, Josephine, Jackson et Carondelet, lequel lot est désigné par le lot No 9 et mesurant 27' 5" 2" de face à la rue Brainard sur une profondeur de 122' 7" 2" entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par la demanderesse en règle de la Methodist Episcopal Church, South, McGehee, chargé en vertu de l'acte daté du 22 novembre 1900, enregistré en le Bureau des transferts, livre 182, fol. 56.

Les améliorations comprenant une résidence simple à deux étages connue comme No 2126 rue Brainard contenant vestibule de réception, salon double, salle à manger, office pour "Butler," cuisine au rez de chaussée, au premier étage vestibule, quatre chambres, chambre à bain et cabinet de toilette.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance du prix en deux paiements égaux représentés par billets à recevoir, tirés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, payables en un et deux ans respectivement de la date de l'adjudication et portant intérêt au taux de 8 0|0 par an, de la date jusqu'au paiement. L'acquéreur devant en cas de procès sur les dits billets ou n'importe quelle partie de cela de payer 5 0|0 sur le montant de tel procès et aussi de promettre de tenir la propriété assurée et de transférer la police d'assurance au porteur du billet ou billets jusqu'au paiement final de cela. L'acte de vente devant contenir le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, et le paiement desdits billets et intérêt, ainsi l'honoraire d'avocat, les frais des primes d'assurance, e c., devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété exigibles en l'année 1911, et déposer 10 0|0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication ; l'acte de vente et frais de certificats, aux frais de l'acquéreur, pardevant Bussière Rouen, notaire.

MM. Fred Adolph et Walter E. Adolph et MM Carroll, Henderson & Carroll, avocats.

16 avril—16 23 30—mai 7 14 18

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Maison

—ET—

PARTS D'ACTIONS

DANS LA SUCCESSION DE

Mme JOSEPHINE STAUDER.

Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans—Division D—No 95 278.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO.—W. H. Fitzpatrick, Encanteur.—Bureau No 338 rue Carondelet — MERCREDI, le 19 avril 1911, à 10:30 heures a. m., à la Bourse de Vente de Fitzpatrick & Co. No 404 rue Carondelet, près de la rue Perdido, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 5 avril 1911, dans l'affaire ci dessus intitulée, les meubles suivants seront vendus—

Un lot de meubles de chambre, ornements, miroirs, statues, etc., un piano Mendelsson, tabouret pour piano, une machine à coudre, un lot d'ustensiles de cuisine, glacière, etc.

Aussi huit dixièmes d'une action du fonds-capital préférée de la New Orleans Brewing Co., de la valeur au pair de quatre-vingts dollars (@80.00), d'après certificat No 902, daté du 7 mars 1902. Deux-dixièmes d'une action du fonds-capital commune de la New Orleans Brewing Co., de la valeur au pair de vingt dollars (@20 00) d'après certificat No 840, daté du 7 mars 1902.

Conditions—Comptant, et livraison immédiate.

G. G. Kronenberger, avocat.

9 avril—8 16 19

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage. Sans limite ou réserve. No 2212-16 Avenue Tulane.

Grande résidence double à deux étages contenant huit chambres de chaque côté, ayant grand terrain, écurie, hangars, bâti ses dans le fond, etc., contigues. Mme Mary Cullen, épouse de Marsh Hemstreet vs Mme Celeste Deichmann, veuve de Dennis Cullen. No 95 690. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. Par RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey, Encanteur, Bureau 341 rue Carondelet, le 16 Mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, cette ville, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre lui rendu en Cour ouverte, le Quatrième jour d'avril 1911 et signé le 10me jour d'avril 1911 par T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressé, à savoir :

Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 45, lesquels sont bornés par les rues Commune, Gravier, Galvez et Miro. Lesdits lots sont désignés par les Nos 19 et 20, et mesurent chacun trente-trois pieds un pouce de face à la rue Commune (maintenant avenue Tulane) sur 120 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc.

Conditions—Comptant ; l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1911, et payer pour l'acte de vente pardevant George W. Flynn, notaire, et faire 10 0|0 de dépôt au moment de l'adjudication avec

RAMSEY & DANZIGER,
Encanteurs.

Flynn & Dimitry, avocats pour le demandeur.

Félix J. Dreyfus, avocat pour le défendeur.

14 avril—14 16 23 30—mai 7 14 16

Ernest A. Carrère.

Annonces Judiciaires. Vente de Succession de Nouveau Cottage Double, Nos 2721-2723 rue Première, entre les rues Magnolia et Clara, l'îlet rue Philip. JEUDI, le 20 avril 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne. Succession de Mme Pierre Mouchon. No 95.147 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 20 avril 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre lui, daté et signé du 14 mars 1911, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir — Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Première, Philip, Magnolia et Clara, ledit lot est désigné par le No Trois, sur un certificat d'arpentage dressé par W. D. Eam, député voyer, Septembre 1910, et mesure trente pieds de face à la rue Première sur profondeur de quatre-vingt onze pieds, huit pouces entre lignes parallèles. Les améliorations sont connues par les Nos 2721-2723 rue Première et comprennent un cottage double neuf en bois, couvert en ardoise, avec allée, pavée de chaque côté, contenant 4 chambres, chambre à bain, gaz et connections d'eau, hangar, etc., de chaque côté. Loué $24 par mois. Conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, à condition de crédit représentée par billets à recevoir de l'acquéreur, payables en un et deux ans après date, avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis au leurs paiements par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec les clauses usuelles de sécurité, incluant le pacte de non aliénando et la stipulation de dix pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant si c'est placé entre les mains d'un avocat pour collection après leur maturité. L'acquéreur devant assumer ce taxes de 1911 et payer pour tous certificats. L'acte de vente pardevant George J. Unterainer, notaire, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, et déposer 10 pour cent du prix de l'adjudication au moment de l'adjudication.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
806 rue Perdido.

19 mars—19 26—avril 2 9 16 20

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

INTERDICTION DE ROBERT DORSEY, SR.

No 94,526—Cour Civile de District—Division A—Robert Dorsey, Jr., et al., vs. Robert Dorsey, Sr.

TROIS TERRAINS DE CHOIX

RUE BURDETTE,

Entre Panola et Sycamore, Ilet Rue Fern,

A l'Encan, à la Bourse des Propriétés Foncières,

JEUDI, 20 AVRIL 1911.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de l'interdiction de Robert Dorsey Sr intitulée Robert Dorsey Jr et als vs Robert Dorsey Sr, dossier No 94,526, ledit ordre daté et signé du 16 mars 1911, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 20 avril 1911, la propriété ci après décrite, à savoir : Trois certains lots de terre situés dans le Septième District de cette ville, autrefois Carrollton, dans l'îlet No 285, borné par les rues Burdette, Panola, (autrefois Cypress) Sycamore (autrefois Neuvième) et Fern (autrefois Washington), esquels dits lots sont contigus et mesurent chacun trente (30) pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt (120) pieds. Lesdits lots étant numérotés de trois à cinq inclusivement. Conditions — L'acquéreur devant assumer les taxes de 1911, payer pour l'acte de vente en faisant les frais de certificat requis pardevant W. F. Brewer, notaire, au moment de l'adjudication, déposer 10 0|0 (sans intérêt) du prix d'achat avec

Encanteur, 910 rue Gravier.

German-American Savings Bank & Trust Co., Curatrice, 622 rue du Canal.

Ivy G. Kittredge, avocat pour la Curatrice.

19 mars—19 26—av 2 9 16 20

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE Mme IDA A. RICHARDSON,

No 94,212—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur,

Bureau 134 Rue Carondelet,

MARDI, 18 AVRIL 1911,

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour Division A, daté du 14 mars 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Quatrième District de cette ville, ancien faubourg Livaudais, Paroisse de Jefferson, dans l'îlet 92, borné par les rues Prytania, Coliseum, Première et Deuxième, mesurant 125 pieds, plus ou moins de face à la rue Prytania sur 214 pieds plus ou moins de profondeur et façade à la rue Deuxième, étant la moitié supérieure de 9 lots de terre désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 11, 12, 17 et 18 de l'îlet 92, sur un plan du sus-dit faubourg dressé par Benjamin Buisson, voyer, daté du 5 mars 1832, déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire, en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 2426 rue Prytania et comprenant une résidence moderne en bois à deux étages avec mansarde contenant au rez-de-chaussée galerie sur le devant et vestibule ayant escalier en marbre et galerie en tuiles, vestibule de réception, vestibule d'escalier, salons doubles, salle à manger, bibliothèque, office, cave, cuisine et chambre de domestique, escalier dans le fond; le premier étage contient 7 chambres à coucher, chambre de toilette, 3 chambres à bain, cabinet pour vêtements, vestibule, etc., 2 chambres et vestibule dans la mansarde, aussi une bâtisse dans le fond ayant buanderie, 4 autres chambres, hangar pour bois et charbon, 4 grandes serres avec réchaud dans le fond du terrain.

Les terrains sont remarquables par leur beauté, et ont des promenades, jardins, passage, pelouse avec magnifiques palmiers, etc., une des résidences les mieux situées en ville, entourée par de riches résidences bien habitées.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en 1 et 2 ans ou un an, la portion du crédit devant être représentée par billet ou billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date jusqu'au paiement final, et toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité ; l'acquéreur devant payer pour les taxes de 1911, 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication ; l'acte de vente et frais de tous certificats pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dinkelspiel, Hart & Davey, avocats.

18 mars—19 19 26—av 2 9 16 18

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bon Terrain pour Bâtir.

TROISIEME DISTRICT.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL — W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 20 avril 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 31 mars 1911, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E dans la succession de Robert Cox, No 96,310, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les dépendances y appartenant, situé dans le 3ème District de cette ville, désigné comme lot No 16 de l'îlet No 1063, borné par l'avenue St Roch, les rues Miro, Music et Galvez, sur un plan par Edgar Pillié, de la date du 12 mars 1900 et mesurant 32 pieds 1 pouce de face à la rue Music sur 105 pieds 1 pouce de profondeur entre lignes parallèles. Propriété qui s'améliore.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, 20 pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Robert Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.

9 avril—9 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DOUBLE.

Nos 3101-3103 rue Ste-Anne, Coin Salcedo.

Succession de François Barbarin.

No 96,098 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, & CORDILL W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 4 mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 31 mars 1911, de l'Honorable Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

Le joli cottage double en bois Nos 3101 3103 rue Ste Anne, encoignure Salcedo, contenant 4 chambres, etc., de chaque côté, bâti sur un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste-Anne, Salcedo, Dumaine et Lopez; connu comme l'îlet No 414, et désigné comme lot No 16, formant l'encoignure des rues Ste Anne et Salcedo, et mesurant 29 pieds et 1 pouce de face à la rue Ste Anne sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par J. F. Braun, architecte, le 12 juin 1885, un devis duquel est annexé pour référence à un acte pardevant A. S. Beck, notaire, le 7 mai 1887. Dans un bon boisinage et près des lignes de chars.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1910 et 1911. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant E. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.

2 avril—2 9 16 23 30—mai 4

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente en partage de Quatre Beaux Terrains.

PAR KERNAGHAN & CORDILL,— W. A. Kernaghan, Encanteur— Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 4 mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 27 mars 1911, et signé le 31 mars 1911 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Bellserius Benachi et als, versus Marie Bofassi et al, No 96,248, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre vacants dans l'îlet No 872, dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, borné par les rues St Ferdinand, N. Roman, Port et N. E. Prieur, désigné par les lettres W, X, Y et Z sur un plan de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 24 mars 1909 ; lesquels dits lots sont contigus et mesurant chacun trente deux pieds neuf pouces de face à la rue St-Ferdinand sur cent trente-et-un pieds six pouces deux lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le lot W étant le plus près du coin de la rue N. Roman et étant à une distance de 103 pieds du dit coin.

Dans un voisinage qui s'améliore.

Conditions—Comptant ; l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1911 au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Charles Schneidau, notaire aux frais de l'acquéreur.

2 avril—2 9 16 23 30—mai 4

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 96,122—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE THOMAS FINEGAN.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire intitulée Succession de Thomas Finegan, dossier No 96 122, ledit ordre daté et signé du 13 avril 1911 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, JEUDI, le 18 mai 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété foncière ci après décrite :

Premier—Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'étendue autrefois connue comme le "Brooklyn Warehouse Company Property," désigné comme lot numéro deux de l'îlet numéro cent vingt-neuf, borné par l'avenue Opelousas (autrefois rue Market), l'avenue Sidell (autrefois rue Jackson) et les avenues Atlantique et Pacifique, mesurant vingt-sept pieds, cinq pouces de face à l'avenue Opelousas (autrefois rue Market) sur une profondeur de cent vingt pieds. Les améliorations portent le numéro municipal 1027 avenue Opelousas et consistent d'une bâtisse en bois à un étage, contenant trois chambres et cuisine.

Deuxième — Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot numéro onze, de l'îlet numéro cent quarante-six borné par l'avenue Sidell (autrefois rue Jackson), la rue Homer, les avenues Elmira et Belleville (autrefois Chestnut) sur un plan dressé par Arthur De Armas, voyer, daté du 28 février 1870, déposé pour référence en l'étude de W. H. Seymour, notaire en cette ville ledit lot mesurant trente pieds de face à la rue Homer sur cent vingt-huit pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations portant le numéro municipal 816 rue Homer et consistant d'une bâtisse en bois à un étage contenant deux chambres et cuisine.

Troisième — Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet numéro cent vingt et un, comprenant en l'avenue Opelousas (autrefois rue Market), l'avenue Sidell (autrefois rue Jackson), River, (autrefois Jefferson), et l'avenue Brooklyn, (autrefois rue Madison), mesurant quatre vingts pieds, six pouces et deux lignes de face à l'avenue Brooklyn (autrefois rue Madison) sur cent vingt quatre pieds, sept pouces de face et profondeur à l'avenue Opelousas (autrefois rue Market) sur une profondeur inconnue sur le côté opposé vers l'avenue Sidell (autrefois rue Jackson), le divisant de la propriété vendue par J. H. Finnegan à Mme Philip Hahn, ou consigné et sur le fond par la ligne de Mossy, ou assigné, les dites mesures toutes plus ou moins. Les améliorations consistant de trois maisons doubles, Nos 701-03 avenue Brooklyn et Nos 705-07 avenue Brooklyn et 709 11 avenue Brooklyn. 701-03, 705-07 contenant deux chambres et cuisine de chaque côté, et 709-11 contenant trois chambres et cuisine de chaque côté.

Quatrième—Un certain lot de terre avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, désigné comme lot numéro Cinq de l'îlet numéro Vingt-trois, autrefois l'îlet numéro Six, borné par les rues Patterson, Lavergne, Verret et Delaronde, mesurant, en mesure française, trente pieds de face à la rue Patterson sur cent trois pieds neuf pouces et quatre lignes sur la ligne le divisant du lot numéro Quatre et cent trois pieds, neuf pouces en profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro Six, les améliorations portant les numéros municipaux 423-25 Avenue Général Meyer (ou la rue Patterson) et consistant d'une maison simple en bois.

Cinquième—La moitié d'un intérêt indivis en un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans la Cinquième District (autrefois Algier) de cette ville de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Belleville (autrefois Chestnut) Vallette (autrefois rue Gosselin), l'avenue Pelican (autrefois la rue Peter) et la rue Alix, désigné comme lot numéro dix, de l'îlet numéro 33 (autrefois l'îlet numéro ——) mesurant trente deux pieds de face à la rue Belleville, (autrefois rue Chestnut) sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, mesure américaine. Les améliorations portant les numéros municipaux 339-41 rue Belleville et consistant d'une maison double contenant six chambres, chambre à bain, et bâtisses dans le fond de chaque côté.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1911, les frais des certificats et les frais de l'acte de vente pardevant William J. Hennessey, notaire. Les loyers réservés au vendeur jusqu'au passage de l'acte de vente et la vente soient aux baux existant. Un dépôt de 10 pour cent (sans intérêt) du prix d'achat devant être fait au moment de l'adjudication avec

J. L. Onorato.
Agent de Propriétés Foncières,
910 rue Gravier.

16 avril—16 23 30—mai 7 14 18

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Seymour H. Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98,648—Division B—Attendu que Mme Mary C. Foley, veuve de Seymour H. Smith, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Seymour H. Smith, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Legier & Gleason, avocats.

13avril—13 17 22

Succession de J. Frank Vincent.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 96,675—Division E. — Attendu que Mme Léonie Dragon, veuve de J. Frank Vincent, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu J. Frank Vincent, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—W. V. Seeber, avocat.

13 avril—13 17 22

Succession de William Forsythe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 96 409— Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont et peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par J. P. Cordill, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier. — C. C Friedrichs, avocat.

8 avril—8 12 17

Succession vacante de James Christie et Clara Christie, son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 96,607—Division E. Attendu que J. P. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession vacante de James Christie et Clara Christie, son épouse, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—C. C. Friedrichs, avocat.

7 avril—7 11 16

VENTES A L'ENCAN

Freed & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D—No 95,987.

Joli Cottage Double, Nos 2937-39 rue Berlin.

Cottage Simple à deux étages, 4233 rue Claiborne, coin Berlin.

Un Terrain, rue Magnolia, entre l'avenue Louisiana et Delachaise.

A l'Encan, MERCREDI, le 17 Mai 1911, à Midi.

PAR FREED & Co. — A. A. Freed, Encanteur—A la Bourse d'Encan de Freed, 914 rue Gravier—Il sera vendu en vertu de et conformément à un ordre signé du 12ème jour d'avril 1911, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Un certain lot de terre, etc., situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 16 dans l'îlet No 2, borné par l'avenue Louisiana, les rues Sud Robertson, Delachaise et Magnolia, sur un plan par Frank H. Waddill, ingénieur civil, daté du 12 avril 1906 une copie photographiée de cela est annexée à un acte passé le 27 juin 1907 pardevant Fergus Kernan, notaire, d'après lequel ledit lot mesurant 32' 1" 2" à la rue Magnolia, sur une profondeur de 99' 6" 1" sur l'autre côté le divisant du lot 17 87' 6" en profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 15, et 30' 10" et 6" en largeur dans le fond, sur une ligne oblique.

Un certain lot de terre, etc., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet 670, désigné comme lot No 1, borné par les rues Berlin, Milan, Claiborne et Willow, sur un devis d'arpentage dressé par D. M. Brosnan, député voyer de ville, et sur un devis d'arpentage dressé par Frank H. Waddill ingénieur civil et voyer, date du 23 septembre 1905, annexé à un acte de vente, d'après lequel devis ledit lot formant le coin des rues Berlin et Claiborne, et mesurant 30 pieds de face à la rue Berlin sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Claiborne.

Conditions—Comptant : l'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour l'année 1911, au-dessus et en plus du prix d'achat et de payer pour l'acte de vente pardevant E M. Stafford, notaire, et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

FREED & Co., Encanteur.

16 av—16 23 30—mai 7 14 17

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Mme Katie Emling Johnson versus Louis Weir.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 43,222—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, le 17 avril 1911, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir :

Les améliorations consistant d'un cottage double, autres bâtisses, barrières et etc., situés sur un certain lot de terre dans le premier district de cette ville dans l'îlet numéro 486, borné par les rues Roman, Frieur, Thalie et Melpomène, sur la ligne Jefferson, lequel lot est désigné par le numéro 2 sur le rôle d'assessement dudit îlet, lequel îlet faisant face à la rue Roman et est le second terrain de la rue Melpomène; ledit double cottage, n'étant pas numéroté, devrait porter les Nos 1411 et 1413 rue Sud Roman.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

W. J. BRADY,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour.

Oscar Schreiber, avocat de la demanderesse.

16 avril—16 21 27

Brunswick-Balke Callender Co. vs N. J. Duncan.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans.—No 47,630 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge